
Adresse de la société montagnarde de Quimper confirmant son adhésion à la Révolution, lors de la séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société montagnarde de Quimper confirmant son adhésion à la Révolution, lors de la séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 13;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41189_t1_0013_0000_3;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

sentants, les protecteurs de ses droits, ses pères ont partagé le sentiment de son indignation; ils ont tari les sources du crime, et le décret bien-faisant du 29 septembre a été donné à la République.

« Courage, braves Montagnards, courage! vous avez sauvé le peuple en l'arrachant aux griffes de ces harpies, à la soif dévorante de ces sangsues. Ah! si quelques âmes froides et intéressées, si quelques êtres ennemis de notre félicité osaient s'élever contre la mesure énergique et nécessaire que vous avez décrétée, s'ils osaient réclamer, repoussez avec horreur ces actes criminels; ils seraient le dernier cri de la cupidité agonisante; ils seraient un crime nouveau ajouté à ses crimes passés. A de pareilles machinations, à des réclamations aussi perfides, opposez, citoyens législateurs, les bénédictions du peuple, l'expression de sa reconnaissance, le témoignage de la raison, le cri de la nature, celui de la justice, de la vérité, l'approbation de tous les bons citoyens et l'assentiment de la société républicaine de La Rochelle, amie sincère du peuple, de sa liberté et de son bonheur.

« Salut.

« Les membres composant le bureau de la société,

« GOSSET fils, vice-président; COULLON, secrétaire; J. FOURNIAL, secrétaire. »

La Société montagnarde de Quimper déclare, dans une adresse, qu'elle adhère, comme tous les bons Français, à la Révolution qui purgea la Convention nationale de tous les mandataires infidèles.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre d'envoi (2).

Le président de la Société montagnarde de Quimper, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Citoyen Président,

« Lisez, je vous en prie, à la Convention nationale, l'adresse ci-jointe. Elle prouvera les vrais sentiments d'une ville que plusieurs folliculaires paraissent avoir résolu de perdre par les infâmes calomnies qu'ils répandent contre elle.

« LE LONG.

« Quimper, le 12 octobre 1793, l'an II de la République une et indivisible. »

Suit le texte de l'adresse (3).

La Société montagnarde de Quimper, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Quand vous donnâtes aux Français une Constitution sublime qui, comme la loi des

Hébreux sortit d'une montagne au milieu des foudres et des éclairs, ce fut avec reconnaissance que nous reçûmes cette chartre précieuse qui consacra à jamais les droits imprescriptibles du peuple. Quoique notre acception fût, de notre part, l'adhésion la plus solennelle à la révolution des 31 mai, 1^{er} et 2 juin, révolution qui n'a fait de la Convention qu'une Montagne et de tous les bons républicains, qu'un peuple de Montagnards, les calomnies que de vils folliculaires ne cessent de vomir contre notre cité, nous imposent le devoir de vous faire connaître encore une fois les vrais sentiments qui nous animent. Nous déclarons donc adhérer comme tout bon Français à la Révolution mémorable qui purgea la Convention nationale des infidèles mandataires dont l'haleine pestilentielle infectait le sanctuaire des lois. Un des grands travaux d'Hercule fut d'avoir nettoyé les étables d'Augias. Le plus grand de vos travaux sera d'avoir sauvé la République en balayant de la terre de la liberté tous les fédéralistes, tous les traîtres, tous les conspirateurs.

« Continuez, courageux représentants du peuple, continuez par vos grandes mesures à faire trembler tous nos ennemis, et bientôt les sceptres des despotes coalisés contre la France viendront se briser contre la Montagne.

« LE LONG, président; BOULLY, secrétaire.

« Quimper, le 12 octobre 1793, l'an II de la République une et indivisible. »

Les administrateurs du district de Provins annoncent à la Convention qu'ils viennent d'envoyer au directeur de la Monnaie, à Paris, 1,179 marcs d'argenterie, provenant des recherches qu'ils ont faites en vertu du réquisitoire du représentant du peuple Dubouchet.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Provins (2).

Les administrateurs du district de Provins, au Président de la Convention nationale.

« Provins, le 2, 1^{re} décade du 2^e mois de l'ère républicaine.

« Citoyen Président,

« Nous venons d'adresser au directeur de la Monnaie de Paris, onze cent soixante-dix-neuf marcs de métal d'argent, provenant de la recherche que nous avons faite avec exactitude, en vertu du réquisitoire du représentant du peuple Dubouchet, de l'argenterie et vaisselle armoriées, chez les ci-devants, et messieurs les aristocrates de notre district.

« Nous n'avons pas oublié quelques hochets de la vanité; ils consistent en quatre croix de Saint-Louis, une de Saint-Lazare et un Saint-Esprit en or, venant d'un ci-devant cordon rouge; vous les recevrez avec cette lettre ainsi que les brevets pompeux qui accompagnaient

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 24, p. 187.

(2) Archives nationales, carton C 280, dossier 761.

(3) Archives nationales, carton C 280, dossier 761.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 24, p. 187.

(2) Archives nationales, carton C 278, dossier 748.